



**PROCÈS-VERBAL
du COMITÉ SYNDICAL
du mercredi 03 octobre 2018
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Olivier PAUPE, Serge DUJARRIER, Jacques DELPORTE, Laurent DELPECH, Claude VERONA, Geneviève SERT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Benoît FROMEAUX, Guillaume BIETH.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Annie DENIS, Nadia BEAUMEL, Michel VERMOT, Alain LECLERC, Serge DELESTAING.

Avaient donné pouvoir :

Laurent SIMON a donné pouvoir à Jacques DELPORTE.

Patrick RATOUCHE a donné pouvoir à Annie DENIS.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Laurent DELPECH (CAMG), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président salue le retour de Madame BEAUMEL.

I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 juin 2018.

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 27 juin 2018.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 27 juin 2018.

À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.02 Attribution des marchés relatifs aux assurances du SIAM.

Considérant

- la consultation lancée le 20 juin 2018, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché public relatif aux assurances du Siam, Lots 1, 2, 3, 4 et 5.
- l'analyse des offres présentée par la société Arima consultants associés – Conseil en Assurances pour les cinq lots.
- que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 19 septembre 2018 à 17 h 00, a décidé de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des cinq lots.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur ce qui précède et proposant les candidats ci-après retenus par les membres de ladite CAO,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

VALIDE la décision de la Commission d'Appel d'Offres

ATTRIBUE :

LOT 1 – Dommages Aux Biens : à la société SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador-Allende 79031 NIORT CEDEX 9 pour la solution de base franchise de 1000 € avec une cotisation annuelle de 100 052.15€ TTC

LOT 2 – Responsabilités et risques : à la société SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador-Allende 79031 NIORT CEDEX 9 pour la solution de base, avec une cotisation annuelle de 5 209.67 € TTC et la prestation supplémentaire relative aux atteintes à l'environnement avec une cotisation annuelle de 17 679.27€ TTC.

LOT 3 – Flotte automobile : à la société SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador-Allende 79031 NIORT CEDEX 9 pour la solution de base dont la cotisation annuelle est de 4 298.32€ TTC.

LOT 4 – Protection juridique : à la société SARRE-&-MOSELLE/PROTECTIA sise 17, avenue Poincaré 57401 SARREBOURG pour la solution de base, avec une cotisation annuelle de 572.85€ TTC.

LOT 5 – Protection fonctionnelle des agents et des élus : à la société SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador-Allende 79031 NIORT CEDEX 9 pour une cotisation annuelle de 436€ TTC.

AUTORISE le Président à signer lesdits marchés qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

DIT que les sommes dues au titre dudit marché seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits au budget, en Section Fonctionnement Dépenses, au compte 616 « Primes d'Assurances ».

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.03 Convention de déversement avec la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE les termes du projet de convention joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à le signer au nom du Siam.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Madame SERT demande si les autres communautés d'agglomération ont aussi signé avec le Siam une convention de déversement.

Monsieur le Président lui précise que l'actualisation sera travaillée sur la même base. En outre, il informe que les statuts du Siam vont être modifiés.

I.04 Travaux de conformité : demande d'aide complémentaire à l'AESN pour la rue Saint Denis à Lagny-sur-Marne ;

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE

- de demander les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les riverains de la rue Saint Denis à Lagny-sur-Marne, afin d'accompagner les travaux de mise en conformité des installations intérieures, conformément au dossier de demande d'aide,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre du forfait gestion.

DIT que la recette sera imputée au budget 2018 :

- section fonctionnement recettes – compte 70611,
- section fonctionnement recettes – compte 748,
- section fonctionnement dépenses – compte 6742.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.05 Adhésion au groupement de commandes d'électricité constitué par le SDESM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le programme et les modalités financières.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande d'électricité annexé à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion du Siam au groupement d'achat d'énergie et services associés.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et / ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Monsieur DELPECH indique que la commune de Dampart n'est pas associée à un groupement d'énergie. Il souhaite savoir si le choix est délégué au SDESM. Monsieur le Président lui répond par l'affirmative et lui précise que cela fait l'objet d'un appel d'offres.

I.06 Rendu compte des MAPA sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :



Le Président du SIAM rend compte des MAPA ⁽¹⁾

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Durée	Code Postal
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	DIAC Location	01/07/2018	Contrat de location véhicule Renault Scenic Business energy	14 089.68 € soit 391.38€/mois	36 mois	93168
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	Société A2D	25/07/2018	Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition des logements et du bâtiment technique	10 900 €		45750
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	Hervé CERLES Conseil	28/08/2018	Mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé	3 762 €		77100
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	SAS Delcloy	28/08/2018	Marché de travaux de ravalement de façades ouest et nord de T3 de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes	77 859.50 €	3 mois	77000
De 90 000.00 € ≤ 209 000.00 €	Décision du Bureau	Société CIFFA	21/09/2018	Marché de travaux relatif à la couverture des bassins Lot 1 : Equipements de couvertures souples et de 2 bassins flottateurs	155 920€		35920
De 90 000.00 € ≤ 209 000.00 €	Décision du Bureau	19/09/2018	Marché de travaux relatif à la couverture des bassins Lot 2 Gainage de ventilation : déclaration d'infructuosité de la procédure				

⁽¹⁾ MAPA : Marchés A Procédure Adaptée.

I.07 Rendu compte des conventions de déversement d'effluents des industriels sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les conventions de déversement d'effluents industriels,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :



Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées :

COMMUNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
Lagny-sur-Marne	SAS MAC COULEUR	Convention de déversement	24-juil-18
Magny-le-Hongre	SUPERMARCHÉ CASINO	Convention Assimilé Domestique	05-sept-18

II Informations et questions diverses

Une commission marché sera organisée le 15 octobre à 17h00.

Un bureau syndical sera organisé le 17 octobre à 8h00.

1. Monsieur le Président précise qu'un projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, a été adopté le 2/10. Il faudra être attentif à l'interprétation qui en sera faite, notamment sur la question de l'épandage des boues.

2. Présentation de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de la conduite de refoulement De Lattre.

3. Retour des discussions avec Madame la Préfète :

3.1 Le SAGE :

Monsieur le Président rappelle que Madame la Préfète souhaiterait qu'un SAGE Nord 77 soit créé et il pense qu'il serait opportun pour le Siam de devenir structure porteuse du futur SAGE.

Un power point de présentation des enjeux de la création d'un SAGE est présenté par Monsieur MOSKOVY.

Madame KLEIN-POUCHOL y voit une opportunité si l'on envisage d'élargir le périmètre de traitement du Siam. Cependant, monter un tel projet avec nos ressources en interne, lui paraît un « peu gros » et consommateur de temps.

Monsieur MOSKOVOY précise que l'on pourrait lisser dans le temps et renforcer l'équipe mais pas dès le début du projet contrairement au recrutement de l'animateur qui est indispensable de suite.

Monsieur VERMOT précise qu'il est élu au SAGE de Marne Confluence. Il indique que dans la construction du projet c'est beaucoup de discussions notamment au niveau associatif. Il faut écouter, négocier ; cela est consommateur de temps et d'énergie. Dernièrement, on travaille sur des propositions concrètes.

Madame BEAUMEL pense que c'est un projet intéressant qui va correspondre aux enjeux de l'eau du moment pour répondre aux enjeux de demain. Aurait-on des leviers financiers pour nos réseaux vieillissants ?

Monsieur le Président indique que si le Siam devient porteur du projet, la compétence sera portée par le Syndicat du SAGE. Monsieur le Président précise qu'il a reçu l'engagement moral des 3 Présidents des Communautés d'Agglomération, membres du Siam.

21h40, Monsieur VERMOT quitte la séance.

3.2 Les compétences du Siam :

Monsieur le Président rappelle que lors de la matinée Portes ouvertes du 22 septembre dernier, Madame la Préfète a annoncé que le Siam pourrait se voir confier les compétences : traitement, transport des eaux usées, l'eau pluviale et l'eau potable.

Monsieur DELPECH indique avoir un « problème » avec les structures. Madame la Préfète veut un Syndicat qui fait tout et à côté, on a des intercommunalités qui se développent.

Que le Siam porte le SAGE, ce n'est pas un problème en soi bien qu'il faut savoir ce que fera Meaux... Il attire l'attention sur le fait que la CAMG travaille actuellement sur le dossier de la GEMAPI. Là, il faut se poser et réfléchir. Sur les transferts de compétences, Monsieur DELPECH demande s'il s'agit bien d'une idée de Madame la Préfète.

Monsieur le Président rappelle que la loi MAPTAM comportait 2 volets : l'un sur l'intercommunalité et l'autre sur les compétences Eau et Assainissement. Madame la Préfète reprend les missions non réalisées en Seine-et-Marne relatives à l'Eau et l'Assainissement.

Monsieur DELPECH rappelle que si la feuille de route relative à l'intercommunalité avait été tenue, les 3 CA (CAMG, VEA et CAPVM) auraient dû fusionner et donc le Siam aurait été dissout de droit. Il souligne qu'il aimerait enfin savoir où l'on va. On parle même de l'eau potable. Il est très dubitatif sur tout cela.

Il rappelle que de toute façon, pour l'ensemble des évolutions annoncées, il faudra l'accord des 3 CA. En outre, s'agissant du SAGE, il souligne que si 80% de l'emploi de l'animateur est financé par l'AESN, il en restera 20% à financer en propre. Il précise qu'il ne souhaite pas qu'une augmentation de la surtaxe soit proposée pour financer ces 20%.

Monsieur le Président indique qu'il doit rencontrer le Maire de Meaux, le Président du Pays de Plaines et Monts de France ainsi que le Président du Pays Créçois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h57.

***Le secrétaire de séance,
Laurent DELPECH.***